

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-BARNABE
DU VENDREDI 21 JUILLET 2023 à 20 heures 00**

Etaient présents : M.LE FRANC, Mme BOUTIER, M. JOUAN, M. MAHEO, Mme GAUTHIER, M.BRIAND, M. JEGLOT, Mme LE GALLO, Mme RIBEIRO, M. DONNIO, M.BOISDRON, M.BUZULIER, M.HAMON.

Absente excusée :

Mme PHILIPPE donnant pouvoir à Mme BOUTIER

Absente :

Mme GOOSSAERT

Secrétaire de séance : Mme GAUTHIER Christelle

Le procès-verbal de la réunion du 22 juin 2023 est approuvé.

Ouverture de la séance à 20 heures 12.

1-INTERVENTION DE MADAME CECILE LANDURE, RESPONSABLE DU SERVICE URBANISME A LOUDEAC COMMUNAUTE AFIN DE PRESENTER LA MISE EN APPLICATION DE LA LOI « ZERO ARTIFICIALISATION NETTE » (ZAN)

Le conseil municipal prend acte de la mise en application de la loi « **ZERO ARTIFICIALISATION NETTE** ». L'article 194 de la loi Climat et Résilience prévoit que le SRADDET puis les SCoT, les PLU :

-diminue par deux le rythme de consommation d'espace sur la période 2021-2031

-puis, baisse du rythme tous les 10 ans,

-pour atteindre l'objectif Zéro Artificialisation Nette en 2050.

Sur le territoire de Loudéac Communauté, 163 ha de consommation possible à territorialiser entre 2021 et 2031. Le principe de répartition serait le suivant :

-50% de l'enveloppe dédiée au développement économique, soit 83 ha

-20 ha dédiés aux projets communautaires ou communaux d'intérêt communautaire (qui concernent plusieurs communes et/ou un bassin de vie).

-60 ha répartis entre les communes du territoire

2-REHABILITATION DU PONT DE TROHELLEUC

Le conseil valide le résultat de la commission MAPA du 20/07/2023 à 9h30 et retient l'offre de l'Entreprise Roussel BTP pour un montant de 149 778,20 € TTC.

Le conseil valide les termes de la convention de versement d'un fonds de concours avec la ville de Loudéac qui s'engage à rembourser la moitié des sommes engagées par la Ville de Saint-Barnabé (Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, missions SPS & contrôle technique, travaux,), via un fonds de concours.

3-RENOVATION DE LA SALLE OMNISPORTS : POINT SUR LA CONSULTATION DE LA MAITRISE D'OEUVRE

Le conseil prend acte du calendrier prévisionnel de recrutement de l'équipe de Maîtrise d'Œuvre et valide le choix de la commission qui a retenu les 3 candidats suivants pour une audition :

-BOULET Architectes RENNES_35

-MICHOT Architectes RENNES_35

Mardi 29 août 2023 à 10h00 MOA / SDE /ADAC 22	Visite commune de la salle omnisports avec les 3 soumissionnaires
Vendredi 13 octobre 12h00	Délais de production des intentions architecturales et de la proposition d'honoraires des trois équipes de MOE
Jeudi 19 octobre 2023 à partir de 10h00	MOA / ADAC 22 : auditions (journée complète) et choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre par la CAO
Conseil Municipal octobre ou novembre 2023	Validation du choix de l'équipe de MOE

4-RENOUVELLEMENT DU PARC EOLIEN DES LANDES DU TERTRE : PROMESSE DE CONSTITUTION DE SERVITUDES ET CONVENTION D'AUTORISATION DU DOMAINE PUBLIC
Sortie de Mr Samuel BRIAND à 21h45.

Dans le cadre du renouvellement du parc éolien des Landes Du Tertre, le Conseil Municipal autorise la signature de la promesse de constitution de servitudes et la convention d'autorisation du domaine public ainsi que tous documents nécessaires à l'instruction et à la réalisation du projet de renouvellement du parc éolien des Landes du Tertre.

5-SDE 22

Le conseil valide la mise en place par le SDE du dispositif de coupure et de rallumage de l'éclairage public à distance en cas d'alerte Ecowatt de façon partielle en excluant la zone mairie (commande m) et salle sterenn (commande n).

Le conseil approuve le projet de rénovation de 25 lanternes proposé par le SDE dans le cadre du programme « fonds Vert ». La commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat, celui-ci bénéficiera du fonds de Compensation de TVA et percevra de la commune une subvention d'équipement d'un montant de 9 711,43 €uros.

6-ADRESSAGE CAMPAGNE/BOURG : SOLLICITATION DE L'ADAC EN QUALITE D'ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE

Le conseil valide le devis de l'ADAC à hauteur 3 040 € pour la réalisation d'une mission d'assistance à MO pour la refonte de la signalétique en campagne. L'adressage dans le bourg sera étudié au cours du 1^{er} trimestre 2024.

7-CREANCE IRRECOUVRABLE : DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Conseil autorise le maire à mandater la somme de 2 655,25 € au compte 6541 du budget de la Commune pour 2023 pour mettre fin aux créances correspondantes.

8-FPIC 2023 : CHOIX DU MODE DE REPARTITION

Le conseil municipal décide de choisir le mode dérogatoire pour la répartition du PFIC pour l'année 2023.

Informations diverses :

-Déploiement d'un relais Bouygues Télécom parcelle AD 155 « La Mare » : permanence de Mr Bouillaud (Bouygues Télécom) et Mme Margaux Fety (Négociatrice de Sites chez CIRCET France), le mercredi 06/09 de 17h à 20h à la mairie.

-Forum des associations le vendredi 8 septembre à 16h30 à la salle omnisports.

-Organisation par la CARSAT et la MSA dans le cadre de l'opération « Pour bien vieillir Bretagne 22 » d'un atelier mémoire : réunion d'information le lundi 25/09 à 14h à la salle des Lilas.

Clôture de la séance : 22 heures 50.

Vu pour être affiché à la porte de la Mairie le 29 juillet 2023.
A Saint-Barnabé, le 28 juillet 2023.

Le Secrétaire de séance,
Mme Christelle GAUTHIER



Le Maire,
Georges LE FRANC

